

CONCOURS PHOTO

Les Serruriers Métalliers du Grand Paris en images

RÈGLEMENT DU CONCOURS Les Serruriers Métalliers du Grand Paris en images

Article 1 – Organisateur

CESAME Les Serruriers Métalliers du Grand Paris, dont le siège est à Paris (75017), 10 rue du Débarcadère, organise du 1^{er} février 2020 au 31 mars 2020 la première édition du concours “ Les Serruriers Métalliers du Grand Paris en images ”.

Article 2 – Objet du concours

2.1 Ce concours a pour vocation de récompenser les plus belles photographies dont les auteurs sont les adhérents de CESAME. Ce concours gratuit est ouvert exclusivement aux dirigeants des adhérents de CESAME.

2.2 Le concours couvre les catégories suivantes :

Catégorie Ouvrage
Catégorie Le métier en action
Catégorie Matériel
Catégorie Atelier

2.3 Comment participer ?

Les dirigeants envoient leur(s) photographie(s) au plus tard le 31 mars 2020 par e-mail à l'adresse louisjeank@groupemetallerie.fr

Le nombre de photographies est limité à quatre par catégorie et par participant.

Les mises en situation doivent respecter les règles de l'art de la profession telles que le port des EPI, la conformité aux normes des ouvrages, etc.

Le format de chaque photographie est en JPEG, résolution 300 dpi.

Le courriel contient également les éléments suivants :

- Nom de l'entreprise
- Prénom et nom du dirigeant
- Le crédit photo à mentionner pour chaque photographie.

Seuls les envois complets remplissant les conditions énoncées ci-dessus sont examinés par le jury.

Article 3 – Constitution et délibération du jury

Le jury est constitué par des institutionnels et des professionnels. Il est présidé par le responsable du concours. Il délibère selon une grille d'évaluation préétablie (les notes sont communicables aux participants sur demande).

Réunion et vote du jury

Le jury se réunit après la clôture du concours et examine l'ensemble des dossiers complets parvenus au plus tard le 31 mars 2020 afin d'établir le palmarès.

Le lauréat du concours est invité, sur la base de deux personnes, au séminaire CESAME délocalisé organisé du 1^{er} au 4 octobre 2020.

Le jury s'accorde toute latitude pour juger de la qualité de la photographie. La photographie primée est celle qui a recueilli le plus de points en faisant la somme des notes accordées par les membres du jury. Le jury peut décider l'octroi d'un ou plusieurs prix spéciaux supplémentaires pour récompenser une ou des photographies originales.

La cérémonie de remise des prix de la première édition du concours « Les Serruriers Métalliers du Grand Paris en images » a lieu lors de l'Assemblée générale de CESAME le 25 juin 2020.

En participant au concours, les dirigeants s'engagent à être présents à ce rendez-vous.

Le palmarès du concours y est révélé par les membres du jury. Aucun résultat n'est communiqué avant cette date.

Article 4 - Divers

4.1 Tout envoi incomplet ne répondant pas aux critères énoncés à l'article 2 ci-avant et/ou adressé après la date limite d'envoi des photographies n'est pas pris en considération pour l'attribution des prix.

4.2 Le dirigeant, du fait de sa participation au concours, s'engage à céder à CESAME les droits de représentation, de reproduction et d'utilisation afférents à la photographie sur tout support.

4.3 Autorisation de droit à l'image

Les personnes présentes sur les photographies sélectionnées et les lauréats qui participent à la remise des prix, autorisent la prise d'image et la publication des images sur lesquelles ils apparaissent - ceci sur différents supports (écrits, électroniques, audiovisuels) et sans limitation de durée.

4.4 Les photographies sont destinées à CESAME. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations les concernant auprès de CESAME - 10 rue du Débarcadère - 75017 PARIS.

4.5 La responsabilité de l'organisateur ne saura être engagée du fait d'un dysfonctionnement du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait l'organisation du concours ou la validation électronique des participations ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit.

4.6 La participation au concours implique l'acceptation par les participants, sans restriction ni réserve, du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Article 5 - Litiges

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation ou les obligations du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2020.

Renseignements :

CESAME Nathalie Chassagne | Tél : 01 40 55 13 08 | E-mail : chassagnen@groupemetallerie.fr